

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240511-DE

Exécutoire le 14 juin 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 24 Votants : 24	<b>Séance du 27 mai 2024</b>
Date de la convocation : 21 mai 2024	
<b>Delib20240511</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240511-DE

Exécutoire le 14 juin 2024

**Delib20240511**

**OBJET : Choix du nom de l'Espace de Vie Sociale**

Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN rappelle qu'un des axes majeurs de la Politique Sociale Cormelloise, telle qu'elle a été définie et approuvée lors de la séance du conseil municipal du 25 avril 2022, était la création d'un Espace de Vie Sociale.

Une coordinatrice de cet espace a été embauchée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pendant plusieurs mois elle a élaboré le projet en traitant les aspects administratifs, pédagogiques et organisationnels.

Afin de rendre ce nouveau service plus accessible et plus attrayant, il est proposé de lui trouver un nom qui synthétiserait tous les principes d'une telle structure : partage, écoute, transmission, inclusion, bienveillance... .

Il a été demandé aux élus et au personnel de la Mairie de proposer des noms. Pas moins de 60 noms ont donc été proposés, gage de l'intérêt des élus et du personnel pour ce nouveau service.

Une première étape a consisté à demander aux élus du conseil municipal de voter pour leurs 5 noms préférés, par ordre d'importance.

Le nom de Bernard OBLIN, ancien Maire de la Commune, a été proposé. Néanmoins, la famille de M. OBLIN ainsi que Monsieur le Maire, estiment que donner le nom de Monsieur OBLIN à un espace n'est pas forcément le plus approprié. L'idée de donner le nom de Monsieur OBLIN à un espace, une structure, reste toujours et malgré tout d'actualité.

A l'issue de ce premier scrutin, les noms suivants sont arrivés en tête des préférences des élus municipaux : le Trait d'Union, l'espace Cormel'lien, l'Agora, l'Esprit Cormellois, l'Espace Cormelles.

Il est procédé à un nouveau vote en séance pour n'en retenir qu'un seul.

- ✓ Le Trait d'Union a recueilli 6 voix
- ✓ L'Espace Cormel'lien a recueilli 7 voix
- ✓ L'Agora a recueilli 6 voix
- ✓ L'Esprit Cormellois a recueilli 3 voix
- ✓ L'Espace Cormelles a recueilli 2 voix.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024

ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240511-DE



Exécutoire le 14 juin 2024

Le nom de l'Espace de Vie Sociale de Cormelles le Royal est donc désormais l'Espace Cormel'lien.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 30 mai 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN